

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022
ASSEMBLEE DELIBERANTE
DB221216200

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27 Votants : 32

Absents : Dorian MAILLET, Aurélia MASSON, Anissa DAOUI.

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Nathalie JACQUEMOND, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT
- Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM
- Christian CIOFFI, pouvoir à Dominique CADI
- Michael AYDIN, pouvoir à Isabelle RENARD
- Kévin DOREL, pouvoir à Damien PERRARD

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Olivier DIAS

5 : BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – EXERCICE 2023

Conformément à l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'instruction comptable M14 prévoit, que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

La présente délibération a pour objet :

- o de réviser les montants des autorisations de programme,
- o d'ajuster les crédits de paiement nécessaires pour l'année 2023
- o de clôturer des autorisations de programme.

1) Autorisations de programme à réviser en 2023 :

Intitulé autorisations de programmes AP	N° AP	Montant des AP			CP réalisés antérieurs au 1/1/N 2022	Montant des CP			
		Pour mémoire AP votées y compris ajustements	Révisions BP 2023	Total des AP 2022		CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et plus
OAP PONT DE JALLIEU	2019000001	112 040,00 €	87 066,40 €	199 106,40 €	48 146,40 €	960,00 €	150 000,00 €		0,00 €

Pour information, les crédits de paiement 2022, seront ajustés lors du vote du budget supplémentaire 2023.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 21/12/2022

SLO

ID : 038-213800535-20221216-DB221216_200-DE

2) Crédits de paiement à réviser au BP 2023 :

Intitulé autorisations de programmes AP	N° AP	Montant des AP			Montant des CP				
		Pour mémoire AP votées y compris ajustements	Révisions BP 2023	Total des AP 2022	CP réalisés antérieurs au 1/1/N 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et plus
RENOVATION HOTEL DE VILLE	2015000003	1 330 000,00 €		1 330 000,00 €	1 002 461,63 €	0,00 €	100 000,00 €	227 538,37 €	
REVISION DU PLU 2	2018000002	404 400,00 €		404 400,00 €	222 744,50 €	136 650,50 €	45 005,00 €		
RESTRUCTURATION LOCAUX PONT ST MICHEL	2019000002	660 800,00 €		660 800,00 €	555 873,44 €	104 926,56 €			
RESTRUCTURATION ATELIERS CHAMPFLEURI	2019000003	3 700 000,00 €		3 700 000,00 €	308 988,59 €	1 367 042,83 €	1 200 000,00 €	450 000,00 €	373 968,58 €
CREATION D'UN THEATRE	2019000004	10 500 000,00 €		10 500 000,00 €	88 456,47 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €	5 411 543,53 €
REAMENAGEMENT DE LA PLACE CARNOT	2019000005	2 900 000,00 €		2 900 000,00 €	307 283,16 €	2 411 093,77 €	181 623,07 €		
CREATION RESTAURANT SCOLAIRE J ROSTAND	2019000007	2 009 000,00 €		2 009 000,00 €	1 718 923,43 €	290 076,57 €			
OAP PAUL BERT	2020000001	2 057 294,00 €		2 057 294,00 €	192 448,62 €	1 402 400,00 €	152 400,00 €	152 400,00 €	157 645,38 €
OAP ANGELVIN	2020000002	520 000,00 €		520 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	510 000,00 €	
DEMOLITION / RECONSTRUCTION PONT ST MICHEL	2020000003	1 350 000,00 €		1 350 000,00 €	29 695,20 €	548 212,62 €	772 092,18 €		
EP CHAMPARET	2020000004	2 750 000,00 €		2 750 000,00 €	899 052,83 €	1 630 947,17 €	220 000,00 €		
PLAN ECOLE 2021/2025	2021000001	2 400 000,00 €		2 400 000,00 €	224 022,46 €	450 000,00 €	500 000,00 €	400 000,00 €	825 977,54 €
PALAIS DES SPORTS	2021000002	1 600 000,00 €		1 600 000,00 €	24 329,44 €	200 000,00 €	830 000,00 €	545 670,56 €	
OPTIMISATION DU PATRIMOINE BÂTI	2021000003	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	250 000,00 €	600 000,00 €	

Pour information, les crédits de paiement 2022, seront ajustés lors du vote du budget supplémentaire 2023.

3) Fermeture d'autorisations de programme :

Intitulé autorisations de programmes AP	N° AP	Montant des AP			Montant des CP				
		Pour mémoire AP votées y compris ajustements	Révisions BP 2023	Total des AP 2022	CP réalisés antérieurs au 1/1/N 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et plus
REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE ET RUE PIETONNE	2011000004	5 883 028,40 €		5 883 028,40 €	5 865 834,78 €	17 193,62 €	0,00 €		
TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE PRE-POMMIER	2015000004	1 755 000,00 €	-7 044,52 €	1 747 955,48 €	1 747 955,48 €	0,00 €	0,00 €		
GARE: MISE EN ACCESSIBILITE PMR	2015000006	638 400,00 €		638 400,00 €	606 480,00 €	31 920,00 €	0,00 €		

Il est proposé au Conseil Municipal d' :

- **Approuver** les ajustements des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à la majorité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 16 décembre 2022.

Le secrétaire de séance

Le Maire

